

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 2 JUIN 2026 À
19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Madame Stéphanie Landry	Mairesse suppléante
Monsieur Magella Landry	Conseiller
Madame Josette Delphin	Conseillère
Madame Marina Landry	Conseillère
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Madame Cindy Carbonneau	Conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h03.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par la mairesse suppléante, madame Stéphanie Landry. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

**1. RÉSOLUTION N° 2026-071
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 2 JUIN 2026 : ADOPTION**

ATTENDU que la lecture de l'ordre du jour a été faite;

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**2. RÉSOLUTION N° 2026-072
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI
2026 : ADOPTION**

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026;

Il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 tel que rédigé.

**3. RÉSOLUTION N° 2026-073
RÈGLEMENT N° R-2026-010 « GESTION CONTRACTUELLE
EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° R-2022-003 » :
ADOPTION**

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 12 mai 2026 et qu'un avis de motion a été publié à cet effet;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le règlement N° R-2026-010 tel que présenté.

**4. RÉSOLUTION N° 2026-074
NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA MUNICIPALITÉ
AUPRÈS DU CAUREQ : AUTORISATION**

ATTENDU que le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que la Municipalité souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU qu'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Natashquan et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

5. RÉSOLUTION N° 2026-075

ENTREPOSAGE DE L'ANCIENNE BÂTISSE DE L'ENTREPRISE DE BAIES ET DE SÈVE RACHETÉE PAR LE MAIRE : AUTORISATION

ATTENDU la demande effectuée par le maire pour conserver temporairement sur le terrain du garage municipal l'ancien bâtiment de l'entreprise De Baies et de sève, acquis par lui, pour un futur projet à déterminer;

ATTENDU que l'emplacement définitif du bâtiment n'est pas arrêté et que des déménagements répétés pourraient mettre à risque l'intégrité du bâtiment;

ATTENDU que l'espace occupé actuellement ne gêne pas les activités de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marina Landry, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

D'accorder à Richard Beaudry, maire, jusqu'à l'été 2027 pour libérer le terrain municipal ou s'entendre avec la Municipalité pour louer l'espace occupé.

6. SUIVI sur les postes saisonniers : INFO

L'administration a renouvelé le mandat du patrouilleur touristique, monsieur Roger-Marie Landry, pour la saison 2026 en greffant à son poste quelques tâches connexes pour l'entretien du camping municipal et des infrastructures saisonnières.

7. SUIVI du comité tourisme et patrimoine : INFO

La collection de la Municipalité a été déplacée du Bord du cap et entreposée au garage municipal. Le phare sera installé sur le terrain du bureau d'accueil touristique.

8. SUIVI des activités aéroportuaires : INFO

La décision concernant le lieu d'installation de l'usine d'asphalte pour le resurfaçage de la piste n'a pas encore été prise. Son déplacement vers la carrière Polaris plutôt qu'à l'aéroport réduirait d'au moins 400 les passages de camions lourds au village.

Ce déplacement pose cependant des problèmes d'ordre contractuel à Transports Canada. Le maire de Natashquan a écrit à Transports Canada pour leur signifier que la sécurité des promeneurs le long de la 138 et l'intégrité des infrastructures

d'eau, fragilisées par le passage fréquent de camions, devraient avoir priorité sur les considérations contractuelles.

9. SUIVI du comité d'aménagement du presbytère : INFO

Une demande de proposition pour la production de plans et devis a été faite à une firme d'architectes de Sept-Îles. Ces plans seront basés sur le design proposé par Michel Paquette qui comprend un espace communautaire au rez-de chaussée, un espace de loisirs au sous-sol et un logement multi-chambres à l'étage avec entrée indépendante.

À leur suggestion, nous avons également demandé aux architectes de nous présenter un scénario moins coûteux où l'espace de loisirs serait aménagé à l'étage (sans entrée indépendante) et l'aspect logement serait reporté à une phase ultérieure, au sous-sol.

10. SUIVI du comité sur le réseau routier : INFO

À la suite de discussions avec la firme Pavex, mandatée par Transports Canada pour procéder au resurfacement de la piste, il apparaît possible d'étendre une couche d'asphalte de 65 millimètres par 3,5 mètres de largeur, sur la rue Caillou et l'allée du nord. Il n'y aurait qu'un minimum de préparation à effectuer. Le tout, pour un coût qui pourrait faire l'objet d'une entente de gré à gré, couverte par le programme de subvention TECQ 2024-28.

Les résidus de piste qui nous seront donnés pourront servir en partie à faire les accotements sur la nouvelle rue pavée, mais la plus grande partie pourra servir de recharge granulaire pour d'autres rues et/ou le stationnement municipal.

11. RÉSOLUTION N° 2026-076

RÈGLEMENT N° R-2026-008 RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-2 DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN AFIN DE PERMETTRE LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN ZONE RA-2 ET DE METTRE À JOUR LA TARIFICATION AINSI QUE LES MODALITÉS RELATIVES AUX PÉNALITÉS ET CONTRAVENTIONS: ADOPTION

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été déposé à la séance du 12 mai 2026 à la suite de consultations publiques tenues le 28 avril 2026 à cet effet;

ATTENDU qu'aucun citoyen ne s'est inscrit au registre référendaire affiché le 19 mai 2026;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

D'adopter règlement N° R-2026-008 tel que présenté.

12. RÉSOLUTION N° 2026-077

RÈGLEMENT N° R-2026-009 «OCCUPATION ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES À VALEUR PATRIMONIALE» : ADOPTION

ATTENDU que des consultations publiques ont été tenues le 26 mai 2026 sur le projet de règlement N° R-2026-009 portant sur «L'occupation et l'entretien des immeubles à valeur patrimoniale»;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement N° R-2025-009 sur « l'occupation et l'entretien des immeubles à valeur patrimoniale » soit adopté tel que déposé.

13. SUIVI du comité d'urbanisme : INFO

Les terrains vacants offrant un potentiel de développement immobilier ont été répertoriés. Plusieurs de ces terrains appartiennent au MRNF qui pose des conditions irréalistes pour y faire du développement.

Les terrains que possède présentement la Municipalité sont peu propices au développement.

Environ 10 terrains privés possèdent un potentiel de développement, mais la Municipalité doit se limiter, dans l'état actuel des choses, à orienter les acheteurs potentiels vers ces propriétaires.

14. SUIVI du comité responsable des relations avec Natashquan : INFO

L'incendie, qui s'est récemment déclaré à l'ancienne école de Pointe-Parent, démontre à quel point la situation est volatile et dangereuse dans le contexte de la démolition annoncée des maisons de Pointe-Parent et des élections prévues dans la communauté cet été.

Une réunion est prévue cette semaine avec le bureau du sous-ministre aux affaires autochtones pour bien faire comprendre aux autorités gouvernementales que Natashquan doit être davantage consultée dans ce genre de décisions.

Il faudra également régler la question des coûts d'intervention pour cet incendie et ceux qui risquent de suivre.

Nous comptons finalement faire valoir que Natashquan ne pourra plus assumer l'entretien du réseau d'eau potable de Pointe-Parent et qu'une solution devra être trouvée pour le dépanneur et la résidence de monsieur Boies.

15. AFFAIRES NOUVELLES

Une demande de commandite a été faite par le Festival Mamuk à la Municipalité. Le maire a offert de faire un don de 1 000 \$ à partir de son salaire. La Municipalité ajoutera 500 \$ à même ses budgets prévus à cet effet.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

17. RÉSOLUTION N° 2026-078 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h04.

Stéphanie Landry
Mairesse suppléante

Benoit Léger
Directeur général